

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION D'UNE MAISON FUNERAIRE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de la collectivité responsable de la consultation :

Commune de Donzenac

Place de la Liberté - BP 6 - 19270 Donzenac

Tél. : 05.55.85.72.33 - Fax : 05.55.85.69.03

Courriel : mairie-donzenac@wanadoo.fr

Site internet : <http://www.donzenac.correze.net/>

Objet de la consultation :

Délégation de service public pour la gestion d'une maison funéraire sous forme d'affermage.

Encaissement des produits par le délégataire, rémunération sur le service et reversement d'une redevance à la collectivité.

Durée de la délégation :

6 mois

Mode de passation :

Procédure simplifiée

Date de la délibération décidant le principe de la délégation :

13 juillet 2017

Cahier des charges et règlement de la consultation :

A retirer par voie postale, par courriel ou sur le site internet de la commune

Renseignements :

M. Yves LAPORTE, Maire

Remise des candidatures et des offres :

Selon les conditions du règlement de la consultation

Critères de sélection :

- Moyens mis en œuvre pour la gestion de la maison funéraire
- Qualité des prestations funéraires offertes aux usagers
- Tarifs des prestations funéraires
- Avantages des conditions financières de l'offre
- Garanties professionnelles et financières
- Aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public
- Qualité du suivi de la délégation de service public et de l'information de la commune

La collectivité pourra engager une négociation avec les candidats ayant présenté une offre dans les conditions fixées par le règlement de consultation.

Date limite de réception des candidatures et des offres : le mardi 08 août 2017, 17h

Date d'envoi à la publication : le samedi 15 juillet 2017